


INFORMATION

AVIS DE TRAVAUX D'ELAGAGE

Commencement de travaux d'élagages au voisinage des lignes électriques  20.000 Volts / 410 Volts de Distribution Publique

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Notre **entreprise d'élagages COTERRAM** intervient ce mois sur le territoire de votre commune pour élaguer des arbres qui ont été recensés par nos propres moyens suite à une visite à pied des lignes. Ces arbres se trouvent dans la zone de sécurité des trois mètres par rapport aux fils électriques nus sous tension.

En tant que gestionnaire technique du réseau électrique de Distribution Publique et conformément aux missions qui nous sont dévolues (**Arrêté Technique, Cahier des Charges des Concessions**), nous sommes dans l'obligation de procéder à ces élagages afin de prévenir les risques d'accidents d'origine électrique (risque d'électrisation ou d'électrocution).

Garantir la zone minimale de sécurité des trois mètres (zone interdite aux personnes non habilitées) c'est garantir la sécurité électrique de vos administrés ou toutes personnes qui pourraient y pénétrer par inadvertance ou par accident (**éviter le risque d'électrisation ou d'électrocution** par contact indirect par l'intermédiaire d'une branche trop proche des fils électriques sous tension).

Les branches élaguées et les arbres abattus seront stockés sur place et laissés à la disposition et à la charge de leur propriétaire (conformément aux règles de propriété et au Cahier des Charges de notre entreprise d'élagage).

Je vous prie et vous remercie de bien vouloir réserver le meilleur accueil à l'**entreprise COTERRAM** et de faciliter si besoin en était leurs tâches et leurs travaux (accès, connaissance des administrés, etc.).

Restant à votre écoute, nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

AVIS DE TRAVAUX D'ELAGAGE

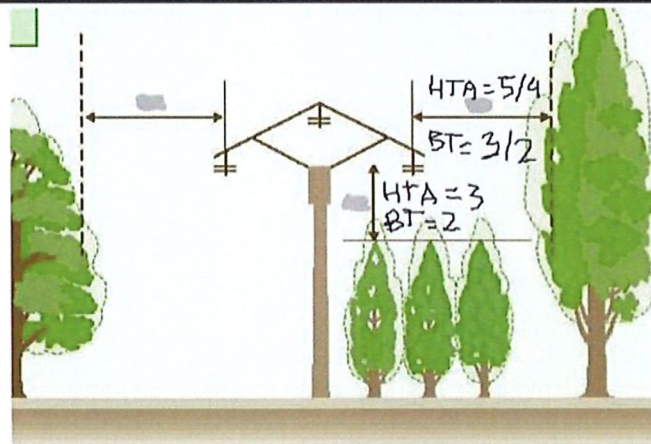
Il est porté à la connaissance des habitants que des travaux nécessaires à l'entretien des lignes électriques Moyenne Tension HTA 20.000 Volts - Basse Tension BT 410 Volts vont être entrepris sur le territoire de votre commune.

Ils seront exécutés conformément aux normes en vigueur.

Norme NFC11-201

Distances de recul de la végétation par rapport au réseau (distance à la création de l'ouvrage).

RESEAUX	BT	BT	HTA	HTA
Conducteurs nus	Agglom.	Écart	Rigide	Suspendu
Hauteur arbres supérieure ligne	2 m	3 m	4 m	5 m
Hauteur arbres inférieure ligne	2 m	2 m	3 m	3 m
Conducteurs isolés	1 m		1 m	



L'exécution de ces travaux a été confiée par **ENEDIS** à l'Entreprise :

COTERRAM

☎ : 06 07 96 79 40

Dont le représentant est : Mme DOS SANTOS

En cas de contestation, les intéressés sont priés de s'adresser à la Mairie qui transmettra l'affaire à l'interlocuteur privilégié **ENEDIS** de votre commune.